



DANS CE NUMERO

Dossier : Loi Kouchner

D.U Pharmacien Manager

Innovations Handicap

Retour sur l'origine de la loi Kouchner du 4 mars 2002

Dès sa création, la loi Kouchner s'intéresse aux droits des malades, à la qualité du système de santé et à la nécessité de protection de la santé de chacun. Elle répond simultanément aux attentes des patients, à la reconnaissance du rôle essentiel des professionnels de santé et à la volonté d'améliorer le fonctionnement du système de soins. Elle permet une meilleure prise en charge du patient en définissant les droits, devoirs et conséquences des actes ou de non-actes de chacune des parties.

La loi Kouchner prévoit d'une part le consentement libre et éclairé des actes et traitements proposés au

patient et d'autre part le devoir du praticien d'informer le patient sur le traitement proposé.

Le dossier médical est désormais accessible par le patient sur simple demande par lettre recommandée au praticien ou directeur d'établissement et le cas échéant la loi Kouchner prévoit un droit d'indemnisation. Enfin, la loi facilite les recours par la mise en place de commissions de conciliation et d'indemnisation ainsi que la création d'un organisme payeur permettant une indemnisation sans devoir présenter l'affaire devant un tribunal.



20 ans de la loi Kouchner : co-construction du soin et prendre soin

Anne de Vivie, fondatrice d'Agevillage.com et directrice des formations Humanitude France

La loi Kouchner* s'adresse aux établissements sanitaires et médico-sociaux. Depuis 20 ans, elle interpelle sur la démarche et les avancées en matière de qualité des soins. La parole de la personne aidée ou du patient, notion née de la loi de 2002, dans la mesure où ces personnes disposent de la possibilité d'exprimer des réclamations et d'une représentativité via les associations d'usagers, soulève la question de la démocratie sanitaire. Ainsi, les aspects relatifs à l'éthique, au conceptionnel, au construire ensemble, sont inhérents à la démocratie sanitaire.

Aujourd'hui, les associations de patients sont unanimes pour dire que le pouvoir reste entre les mains de celui qui soigne. Cependant l'expertise est aussi entre les mains de celui qui est soigné, qu'il soit patient ou aidant. La quête de sens du métier de soignant passera par l'acceptation qu'au-delà de l'expertise métier, les soignants doivent évoluer vers une co-construction des soins avec les personnes concernées. Cette réflexion est indispensable à la découverte d'un nouveau souffle pour ces professions.

La co-construction du soin est déjà en pratique pour les patients atteints de maladies chroniques.

Par ailleurs, dans les services de soins palliatifs, nous enregistrons moins d'absentéisme, un turn-over limité, sans compter qu'ils attirent des bénévoles. Dans ces unités, les professionnels sont là pour soulager ou accompagner dignement jusqu'au bout de la vie. Ce degré de professionnalisme s'accompagne d'une co-construction avec les parties prenantes. C'est peut-être là que se joue la quête d'un nouvel équilibre entre expertises, pluridisciplinarité,

co-construction, collaboration et élaboration continue du soin.

D'un point de vue financier, pendant plus de 20 ans, nous avons fonctionné avec une tarification à l'activité ou au point, la valeur du point étant liée à l'accueil des personnes en situation de handicap, malades ou dépendantes. Nous arriverons au bout du système si nous n'introduisons pas des indicateurs relatifs à la qualité de vie au travail, au lien nourri entre les différentes parties prenantes, à la bientraitance, à une politique RSE. Nous devons définir ensemble ces indicateurs.

Nous sommes au pied du mur, nous n'avons plus assez de professionnels et une population vieillissante. Le système de santé se meurt, il n'attire plus et rejette même. Si nous ne travaillons pas l'attractivité du métier pour trouver des solutions au recrutement, nous n'y arriverons pas.

Si nous ne travaillons pas l'attractivité du métier pour trouver des solutions au recrutement, nous n'y arriverons pas.

Les établissements labellisés Humanitude (1^{er} label de bientraitance) ont procédé à une remise en question totale afin que chaque professionnel s'interroge et œuvre pour composer le lien avec la personne, qu'elle soit aidée ou soignée. Lorsque nous travaillons les techniques de regard, de la parole, du toucher, jusqu'à la verticalité, elles nourrissent ce lien en particulier durant

les soins. En effet, la situation de soin tend des pièges et empêche de tisser des relations normales. Avant/après nos formations-actions, nous enregistrons une baisse de 83 % des troubles du comportement. Le label Humanitude alimente donc le lien patient-soignant.

Dans les établissements labellisés, nous comptons moins d'absentéisme. Le label devient une marque em-

ployeur, il attire les professionnels et vient en partie contrecarrer le manque d'attractivité de ces métiers. Pour le salarié, ce label garantit une pratique dans un environnement qui a accepté de s'interroger et lui offre une qualité de vie au travail en lui permettant de poursuivre sa démarche en faveur du prendre soin. Il entre dans un environnement exigeant mais structurant et guidant. Les soignants exercent leurs métiers parce qu'ils veulent prendre soin des gens et aller dans le sens de la santé. Ils retrouvent via cette labellisation l'origine de leur démarche dans un processus organisé au-delà des recommandations et chartes non appliquées. La dichotomie des injonctions contradictoires, des paradoxes du soin, est intégrée et traitée.

Une dynamique autour du label Humanitude émerge. Les recommandations, les exigences de la part des pouvoirs publics manquent d'outillage concret face à une population vieillissante, d'où l'augmentation des maladies cognitives et leur cortège de comportements d'agitation difficiles à prendre en charge. Dans les établissements Humanitude nous ne faisons pas de contention, de soins contre l'avis de la personne, de sédation abusive. Nous sommes dotés de techniques qui permettent d'accompagner les personnes le mieux possible. Et si nous n'y arrivons pas : nous cherchons de nouvelles compétences.

Un des principes du label est le vivre et mourir debout. En aidant les personnes à se verticaliser, le soignant se préserve de manutentions douloureuses, et le résident ou le patient gagne en santé. Le temps du mourir dure moins longtemps. Les professionnels doivent se (re)

former pour mettre en œuvre et réussir cette mutation avec le soutien du système, de la population et des élus. Saisissons-nous de tous ces savoir-faire et techniques dont nous disposons. Nous avons 10 ans devant nous avant l'arrivée à l'âge avancé des papy boomers.

Dans le livre que j'ai écrit pour raconter l'histoire de ce label** je note que cette démarche est alignée avec les échéances du défi climatique. La réforme du système de santé vers du plus collaboratif, plus participatif, plus centré sur le lien et la qualité de vie des gens fait écho à la problématique du réchauffement climatique. Prendre soin de soi, des autres, du système, du territoire, de la planète fait référence aux mêmes engagements que la sauvegarde du climat, de la biodiversité.

J'ai interrogé les professionnels des labellisés : recommanderiez-vous votre établissement à un proche ? Vivriez-vous dans votre établissement ? Aujourd'hui, ils répondent par l'affirmative. Ils sont rassurés et fiers de leur prendre soin.

Au fond on travaille pour soi... moi aussi ! Aujourd'hui je travaille pour mes proches et demain pour moi !

* La loi Kouchner du 4 mars 2002 établit deux principes : le consentement libre et éclairé du patient aux actes et traitements proposés, et le droit du patient d'être informé sur son état de santé (article L. 1110-2 du Code de la Santé Publique).

** Vieillir debout : ils relèvent le défi ! La label Humanitude, Annie de Vive, éditions Chronique Sociale, 2022.





La Fondation de France : fondation des usagers du système de santé

Béatrice Noëllec, directrice des relations institutionnelles et de la veille sociétale à la FHP et déléguée générale de la Fondation des usagers du système de santé

Dès 2014, des acteurs de l'hospitalisation privée, sensibles aux enjeux de la démocratie sanitaire, ont imaginé une Fondation dédiée à cette question, et, à la place accordée aux patientes et patients au sein de notre système de santé. Dès sa création, il fut aussi décidé que la Fondation de France, organisme jouissant d'une excellente réputation et d'une crédibilité attestée, abriterait cette Fondation des usagers du système de santé. Nous avons la chance d'avoir pour président Jean Léonetti, personnalité politique extrêmement engagée sur les enjeux d'éthique.

Composée de trois collègues (représentant.e.s de l'hospitalisation privée, d'associations et personnalités qualifiées), la Fondation met en lumière l'engagement en faveur de la démocratie sanitaire, qui peut émaner d'associations ou d'établissements de soins. Mettre en valeur des réalisations remarquables qui renforcent les droits des patients et au-delà favorisent leur participation à la transformation du système de santé, portées par une profonde conviction de l'importance de ces enjeux, tel est l'objectif poursuivi par la Fondation.

Les initiatives récompensées représentent les multiples facettes et l'évolution de la démocratie sanitaire : le respect des droits individuels et collectifs des patients, le renforcement de leur rôle et place dans le système de santé, l'amélioration de l'accès aux soins et de la prise en considération des populations les plus vulnérables (enfants et jeunes, personnes âgées, personnes en si-

tuation de handicap, populations précarisées...), la progression de la qualité des soins par une prise en compte accrue de la parole et de l'expérience patient, ou encore les enjeux de résorption de la fracture numérique.

Ses missions s'adaptent d'ailleurs à l'évolution de la démocratie sanitaire, où le patient passe progressivement de la « représentation » à la « participation » active.

Le nouvel appel à projets que lance la Fondation des usagers du système de santé intervient alors que nous fêtons en cette année 2022, les 20 ans de la loi Kouchner sur les droits des malades.



Appel à projets 2020 : des initiatives exemplaires en matière de démocratie sanitaire

Sur les 126 dossiers reçus, 27 « Initiatives remarquables » avaient été distinguées, dont 9 « Lauréats » récompensés par un soutien financier, d'un montant total de 75 000 euros.

Les Lauréats de l'édition 2020 :

- . Une web série en 7 épisodes destinée à aborder la santé et la vie sexuelle avec les adolescents et les jeunes adultes de 17 à 25 ans atteints d'un cancer.
- . Des outils ludiques d'accompagnement d'enfants malades et/ou porteurs de troubles ou handicaps pour mieux vivre les temps d'attente et de soins à l'hôpital.
- . Une vidéo pédagogique à destination des soignants et du grand public sur les enjeux de la loi de 2016 créant de nouveaux droits pour les personnes malades en fin de vie.
- . Un outil permettant aux usagers en santé mentale de mettre en scène leur parcours de vie, de déconstruire les représentations et de mieux faire comprendre la vie avec la maladie.
- . Des actions (nutrition, santé sexuelle, formation aux gestes de premier secours) pour améliorer la santé des personnes les plus précaires et les amener à être actrices de leur santé.
- . La création d'une application pour mieux faire connaître la sclérose latérale amyotrophique.
- . La mise en place d'un protocole éthique pour l'accompagnement du deuil en période de pandémie Covid.
- . Des outils numériques interactifs pour soutenir les jeunes touchés par un cancer et leurs familles, afin de briser l'isolement lié à la crise sanitaire.
- . Des modules pédagogiques et ludiques d'éducation thérapeutique pour les jeunes enfants atteints de leucémie.

Cette loi fondatrice a permis de poser les bases des droits des patients. Ceux-ci ne sont jamais définitivement acquis, il faut toujours les faire connaître et les faire vivre. Peu à peu, la représentation des usagers s'est structurée. Puis on a vu l'émergence de nouvelles formes d'expression de la parole du patient : patient expert, patient partenaire..., c'est-à-dire la prise en compte du savoir expérientiel du patient. Il faut désormais passer de la représentation à la participation. Par exemple, le patient peut être co-acteur en matière de pertinence des soins et faire progresser cet enjeu : il est bien placé pour évaluer la pertinence des soins qu'il a reçus, et l'amélioration effective de sa qualité de vie. Le savoir médical et le savoir expérientiel profane doivent s'enrichir mutuellement et dynamiser la démocratie sanitaire pour qu'elle devienne une véritable démocratie en santé, associant les acteurs de santé, les élus et les patients.

>> POUR ALLER PLUS LOIN

www.fondationdesusagers.fr/fr/page/accueil/



Appel à projets 2022

L'appel à projets est ouvert et les dossiers sont attendus avant le 10 juillet 2022. Les orientations 2022 de l'appel à projets sont :

- Les initiatives en lien avec la crise sanitaire Covid-19 : préserver/réinventer la relation de soin en contexte pandémique, garantir le respect des droits et la dignité du patient et de ses proches, encourager la prise en considération de l'expérience du patient et favoriser une meilleure participation aux décisions prises, favoriser la vitalité de la démocratie sanitaire et l'écoute de la société civile lorsque le pays est confronté à une crise ...)
- Les initiatives favorisant la considération de la parole et du savoir expérientiel des publics les plus fragiles (personnes défavorisées, personnes âgées, personnes en situation de handicap physique ou psychique, enfants et adolescents...), dont la parole est parfois « empêchée » par un certain nombre de facteurs.
- Les initiatives s'inscrivant dans l'objet de la Fondation : accès aux soins pour tous et lutte contre les discriminations, respect des droits individuels et collectifs, humanisation des soins, initiatives coconstruites avec les patients dans les champs de la prévention/santé publique/RSE, accompagnement aux enjeux du numérique.





Handicap et Dépendances : encourager l'innovation

Laetitia Destienne, Chargée de Missions Handicap et Dépendances CAHPP

Reconnaître les droits des patients (loi Kouchner, mars 2002) s'est aussi traduit pour certains fournisseurs par l'intégration des patients au projet d'évolution de leurs produits ou de création de nouveaux. Un changement d'esprit.

Ainsi, pour le bien-être de tous, ont émergé des solutions pour soigner les escarres qui peuvent devenir invalidantes pour le patient et dont la prise en charge est chronophage pour le personnel. La méthode traditionnelle contre les escarres consiste à retourner le patient toutes les deux heures au détriment de son sommeil, elle demande surtout une disponibilité importante des aidants. La solution Turn All - un système installé sous le matelas - permet de repositionner dans une inclinaison latérale de 30°, et d'alterner cette inclinaison toutes les 30, 60 ou 90 minutes, de manière silencieuse, douce et automatique. Ce système libère du temps et permet à l'aidant de concentrer son attention sur d'autres besoins du résident.

Également, afin de restituer une autonomie aux personnes ayant des difficultés motrices ou cognitives, des émetteurs programmables du type Gewa Maxi ont été imaginés. Ce dispositif robuste et léger permet de piloter facilement la télévision, les lumières ou tout autre appareil équipé d'un récepteur infrarouge. Ces deux innovations d'origine danoise et suédoise, proposées par CREE sont en phase de lancement en France.

De même, EzyGain, concepteur d'outils connectés pour la rééducation fonctionnelle et l'activité physique adaptée s'efforce de faire évoluer ses produits pour aider le patient dans sa recherche d'autonomie.

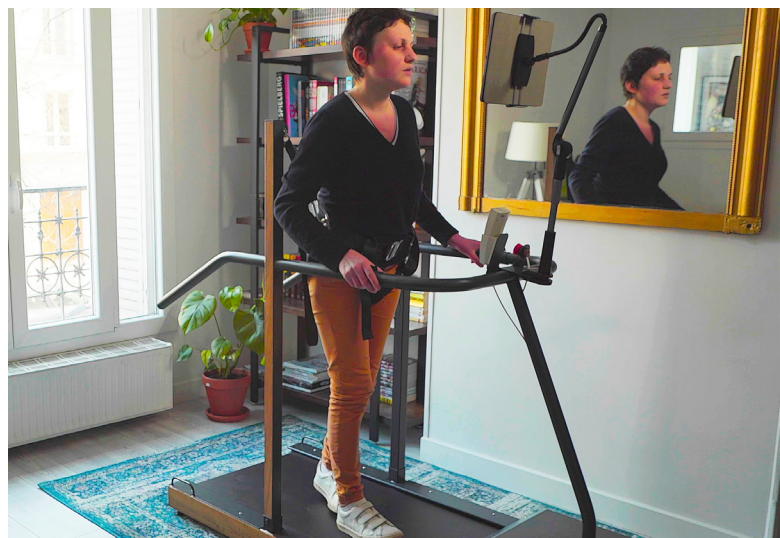
Enfin, pour les personnes en chaise roulante, les cousins Polyair permettent un rééquilibrage du bassin et s'adaptent à la morphologie de chacun.

Des innovations pour le bonheur de tous.

La résidence René Marion a opté pour l'installation de rails au plafond pour les lève-personnes et des moteurs fixes afin d'éviter le transport de matériel de chambre en chambre. L'objectif pour la direction et l'ergothérapeute est de réduire les troubles musculo-squelettiques que rencontrent les soignants lors de la mobilisation des résidents et du déplacement du matériel d'une chambre à l'autre. Pour sa part, le résident, moins secoué, se sent en sécurité pour se déplacer. « *Quand l'industriel se met à la place du résident, de l'aidant et réfléchit à des innovations, on assiste à des avancées bénéfiques pour tous !* » souligne Laetitia Destienne, chargée de missions handicap et dépendances à CAHPP.

>> NOUS CONTACTER

contact-handicap@cahpp.fr



La plateforme de recueil des données enregistre un taux de réponse en hausse

Paul Boucherie, Chargé de Mission Développement Durable et Qualité CAHPP

L'Indice Vert, outil élaboré par CAHPP, permet d'évaluer l'engagement en faveur d'une démarche RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) des fournisseurs et de proposer aux adhérents des produits et services respectueux de l'environnement et de l'Homme. Cette mobilisation en faveur du développement durable est chère à CAHPP. « Nous défendons un achat raisonné tel le «colibri» de feu Pierre Rabhi et sa notion de «sobriété heureuse». Nous participons ainsi à une démarche globale, respectueuse de l'environnement et au cœur des préoccupations de nos fournisseurs et adhérents, au bénéfice du patient et plus largement de la société. »

L'Indice Vert est un questionnaire annuel en ligne auquel les fournisseurs répondent. Ils complètent autant de questionnaires que de marchés de référencement et communiquent des informations chiffrées de consommation mais aussi de bonnes pratiques. « Le questionnaire recense différents aspects de la RSE comme des informations relatives à la qualité de vie au travail, la gestion des déchets, la performance énergétique ou le transport des marchandises. Nous souhaitons disposer d'une vision globale de l'engagement de chacun », explique Paul Boucherie, chargé RSE, développement durable et qualité.

Cette année, les outils informatiques indispensables à la gestion de la plateforme ont été mobilisés. Ainsi, même si répondre à l'Indice Vert requiert un temps minimum, la mise à jour des données sera plus pratique pour les années à venir. Par ailleurs, le questionnaire évolue en tenant compte des remarques et de l'avancement de la démarche RSE des sociétés, et les experts CAHPP viennent en appui si nécessaire, en particulier pour répondre aux questions qui présupposent une appétence pour le développement durable. L'exploitation des données chiffrées relatives à l'année 2021 par les équipes CAHPP est en cours, en vue d'une restitution prochaine dans le courant du mois de septembre.

Au-delà du questionnaire, la plateforme est un outil d'amélioration de la démarche RSE des fournisseurs et indirectement pour les adhérents de CAHPP. « Sur les catalogues, nous informons du niveau de performance Indice Vert de chacun avec une notation A, A+ ou A++, B et C. De manière indirecte, nous proposons finalement aux adhérents d'améliorer leurs achats responsables et assurons la promotion de la durabilité de l'activité de nos adhérents.

>> NOUS CONTACTER

developpement-durable@cahpp.fr



13 pharmaciens d'établissements partenaires de CAHPP nouvellement diplômés

*Richard Audigier,
Responsable Séminaires et Formations CAHPP*

Le Diplôme Universitaire de pharmacien manager est né d'une collaboration en 2016 entre l'IFROSS (Institut de formation et de recherche sur les organisations sanitaires et sociales) de l'université Jean Moulin à Lyon et CAHPP. « Ce diplôme s'adresse aux pharmaciens qui expriment le besoin de se former en management. Sur le terrain, dans les PUI (pharmacie à usage interne) les pharmaciens sont confrontés à la gestion d'une équipe pluridisciplinaire, parfois nombreuse et doivent valoriser leur activité au sein des différentes commissions de leurs établissements », explique Richard Audigier, responsable séminaires et formations chez CAHPP. « Le personnel des PUI exerce désormais une fonction pivot aux responsabilités accrues. »

CAHPP prend en charge chaque année le coût de cette formation pour les pharmaciens. Cet accompagnement financier permet à CAHPP d'exercer d'une manière concrète son soutien aux établissements adhérents.

La formation est répartie en six sessions de trois journées effectuées entre Paris et Lyon. Les intervenants enseignants, sélectionnés par l'université, animent les différentes thématiques. Le contrôle des connaissances se fait au fil de la formation jusqu'à l'obtention du diplôme. « C'est l'occasion de procéder à un tour d'horizon de ce qu'est la santé en France : flux économiques, instances de direction, enjeux... Puis de former les stagiaires au management. Nous leur apprenons à mettre en place un projet, emmener une équipe, imposer un leadership, communiquer et travailler en étroite collaboration avec d'autres instances. Les stagiaires doivent apprendre à donner les moyens à leurs équipes de réussir leur mission en s'appuyant sur les compétences de chacun. »

CAHPP a créé un club des pharmaciens lauréats afin de poursuivre les échanges, de partager sa pratique et de se réunir.

>> NOUS CONTACTER
seminaire@cahpp.fr



Témoignages

« Encore un grand merci pour la qualité intrinsèque des enseignements et la richesse des échanges avec les intervenants et les stagiaires.

Il est crucial de prendre du temps pour repenser notre discipline en pleine mutation, et cette formation y contribue dans un mélange d'excellence et de convivialité.

Là où nos aînés décrivent des blocages avec fatalisme, nous apprenons à mettre en place un projet, adopter une position managériale et adapter notre communication.

La balle est désormais dans notre camp, et nous sommes plusieurs à la saisir au bond dans le quotidien de nos PUI, avec pour musique de fond un refrain plein d'optimisme : « c'est possible, d'ailleurs on en a parlé au DU ».

La jeune génération, mieux formée, ne va faire qu'amplifier ce phénomène, et c'est tout notre intérêt de partager avec elle », Marie-Laure Renard, pharmacien, Pôle Santé Léonard de Vinci, Chambray-lès-Tours (37).

« Nos missions évoluent vers le management, la gestion de projet et la recherche de performance. Dans ce cadre, je ressens la nécessité d'acquérir une expertise supplémentaire, d'enrichir mes connaissances techniques et managériales pour acquérir une maîtrise des processus, concepts, outils et de méthodes de pilotage.

Le DU de pharmacien manager nous permet de bénéficier d'interventions d'ingénieurs, de consultants, d'experts du secteur de la santé. Nous sommes accompagnés, rassurés, entraînés, encouragés.

C'est l'opportunité de faire le point sur les obligations légales relatives aux achats, d'anticiper et de s'approprier les outils, afin d'adapter nos pratiques », Isabelle Hoareau Ramon, pharmacien chef de service, Groupe Hospitalier Est Réunion (974).

CAHPP accompagne ses adhérents dans l'utilisation de la plateforme OPERAT

Elias Bitar, Directeur des Prestations biomédicales et techniques

La Loi Elan (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), entrée en vigueur le 18 janvier 2021, détermine en valeurs absolue et relative des normes de consommation énergétique pour tous les établissements, y compris les établissements sanitaires et médico-sociaux, de plus de 1 000 m². Cette loi fixe des objectifs de réduction de la consommation énergétique de 40 % pour 2030, 50 % pour 2040 et 60 % pour 2050.

Mandatée par arrêté du ministère de la Transition Écologique, le dispositif Eco énergie tertiaire donne pour mission à l'Ademe via sa plateforme OPERAT (Observatoire de la performance énergétique, de la rénovation et des actions du secteur tertiaire) de recueillir d'ici septembre 2022 l'ensemble des données des établissements concernés. Ces derniers doivent renseigner les superficies et les relevés de consommation des années passées. Ces données permettront un benchmarking pour définir les objectifs de chacun.

« Les informations que les établissements indiquent sur la plateforme OPERAT sont complexes à rassembler et elles serviront de base pour la définition des objectifs de réduction de consommation énergétique pour les vingt ans à venir. Il est très important que ce recueil de données soit réfléchi », explique Elias Bitar, directeur des prestations biomédicales et techniques.

L'âge des bâtiments, le type d'activité, la fréquence d'utilisation ainsi que les conditions climatiques de chaque période doivent être pris en compte. « Il faut aller au-delà de la simple somme des consommations de

PRESTATIONS BIOMÉDICALES

LÉGISLATIF

gaz, d'électricité ou des superficies. CAHPP s'est entourée d'experts afin de répondre de manière claire, précise et simple à tous les établissements qui le souhaitent et entament cette démarche. »

« Dans un second temps, nous proposons d'aider les établissements à définir des plans d'actions à l'aide de leviers identifiés lors des audits énergétiques poussés que nous réalisons. Nous analysons les bâtiments, les installations, les infrastructures, et recherchons des axes de progrès. Nous proposons des mesures identifiées dans les outils dont nous disposons : utilisation de systèmes d'exploitation, nouveau matériel, investissements.... Au-delà du conseil, CAHPP accompagne les établissements dans la durée. »

>> NOUS CONTACTER
contact-bio@cahpp.fr





CAHPP structure son offre pour permettre aux établissements de s'autonomiser partiellement dans le traitement des déchets

Thierry Monnin, Chargé de mission équipement et mobilier CAHPP

La gestion des déchets concerne tous les établissements sanitaires et médico-sociaux pour lesquels les coûts de collecte et de traitement pèsent lourd dans les budgets. Les déchets des établissements sont classés suivant différentes catégories, chacune ayant une incidence sur le mode de traitement. De plus, la gestion des déchets inclut des coûts indirects de stockage (local, réglementation relative à l'accès, la surface, la ventilation), de manutention et de transport. Pour les DAOM (déchets assimilés aux ordures ménagères), le local pourra être non défini mais pour les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux), en fonction du volume et de la quantité produite, le stockage est strictement réglementé.

« À cela s'ajoutent des disparités régionales de coûts du fait d'un fonctionnement et d'une répartition géographique hétérogènes des lieux de traitement, » note Thierry Monnin, chargé de mission équipement et mobilier. « Nous n'avons pas de solution unique. Les politiques régionales différentes font que pour un établissement situé en Corrèze ou en Région parisienne par exemple – pour le même tonnage et le même volume –, les coûts de traitement et de collecte des déchets varient significativement. »

L'offre CAHPP

CAHPP a concentré son offre sur les déchets organiques et alimentaires (DOA) et couches, papier, carton (CPC). Ces deux catégories représentent de gros volumes qu'il est possible de réduire en optimisant l'organisation et en s'équipant.

« Pour les DOA, nous proposons l'écodigestion qui réduit considérablement les volumes et respecte l'environnement. Les DOA sont écodigérés par des micro-organismes et des bactéries, sans danger pour le personnel manutentionnaire et l'environnement. Nous transformons 90 % de ces déchets qui sont ensuite valorisés en compost ou en engrais. »

Pour les CPC, la démarche est identique. CAHPP propose l'écodigestion afin de les transformer en matériau fibreux exempt de toute pathogénicité. « Aujourd'hui, les films plastiques inclus dans la composition des couches et protection empêchent une digestion complète et limitent les débouchés à des matériaux utilisés dans les isolants pour le bâtiment. Nous revalorisons 90 % des CPC et les 10 % restants retournent dans les DAOM classiques. La réduction des volumes réduit la facture de 50 à 60 %. »

Réorienter les DASRI vers les DAOM

Les coûts de traitement des DASRI sont très significativement supérieurs à ceux des DAOM. « Il existe de multiples procédés pour transformer les DASRI en DAOM. CAHPP a privilégié une solution d'autoclave. Les DASRI sont broyés en éléments de toute petite taille puis autoclavés (stérilisés), pour ensuite être traités dans la filière des DAOM. »

S'autonomiser pour contrôler les coûts et réduire les volumes transportés.

Les équipements proposés par CAHPP sont des machines de la taille moyenne d'un mobilier qu'il est possible d'acheter, louer ou financer par un crédit-bail. Afin d'adapter les équipements aux volumes produits, CAHPP propose à ses adhérents un audit réalisé par l'équipe des audits CAHPP ou par les fournisseurs. CAHPP propose également une mutualisation des équipements entre établissements lorsque cela est possible. « Les économies porteront sur la collecte, le volume et le type de traitement. Nous enregistrons auprès de nos adhérents des retours sur investissement sur 4 ou 5 ans. »

>> NOUS CONTACTER

contact-equipement@cahpp.fr



Respecter la loi Egalim et faire évoluer les habitudes : CAHPP s'engage !

Ouri Traoré, Chargée de l'offre Restauration CAHPP

Depuis janvier 2022, l'ensemble du catalogue restauration de CAHPP s'est enrichi d'un logo « Egalim ». Ce travail de référencement a été réalisé en collaboration avec les fournisseurs. « Nous avons renseigné pour chaque produit le label correspondant aux exigences de la loi Egalim : produit bio, produit de qualité ou produit équivalent. Désormais les adhérents disposent d'une information sur la conformité de leurs commandes lorsque celles-ci sont effectuées via CAHPP », explique Ouri Traoré, en charge de la restauration.

Dans le catalogue restauration, par famille de produits, produits similaires ou fournisseurs, il est aussi possible de ne sélectionner que les marchandises référencées Egalim. De plus, pour chaque produit, une information précise sur le label est accessible en cliquant sur le logo.

Un marché en pleine mutation

CAHPP constate, du fait de la hausse actuelle du coût des matières premières, que les prix entre le bio et le conventionnel convergent. De plus, une pratique plus répandue du bio a permis d'accroître l'offre et de réduire certains coûts de production. Les prix relativement moins élevés du bio et les potentielles pénalités encourues à venir pour le non-respect de la loi Egalim font que les établissements ont intérêt à « mieux » consommer.

D'une manière générale, les négociations tarifaires chez CAHPP sont biannuelles, trimestrielles ou hebdomadaires. Actuellement, le secteur de la restauration étant lui aussi impacté par la crise en Ukraine, avec en particulier une forte hausse du prix des matières premières : énergie, transport..., certains fournisseurs ré-

clament une renégociation anticipée des tarifs. CAHPP veille à ce que toute variation soit raisonnée et propose, lorsque cela est inévitable, le passage hors marché, tout en conservant les conditions générales de vente négociées.

Lutter contre le gaspillage alimentaire

La hausse des prix pousse les établissements à faire évoluer leurs habitudes de consommation en matière de restauration. Le gaspillage alimentaire coûte de plus en plus cher en valeur absolue et en traitement des déchets. C'est pourquoi CAHPP encourage les chefs cuisiniers à restreindre leurs offres au profit de la qualité et du goût et la qualité du bio peut être un levier pour limiter le gaspillage. « Une restauration goûteuse fait que l'on gaspille moins, consomme moins, et que l'on dispose alors d'un budget supérieur pour acheter des produits de meilleure qualité », prêche Ouri Traoré. CAHPP vise en proposant des produits référencés Egalim, à accompagner ses adhérents pour une alimentation de qualité au bénéfice des patients, du personnel et d'une préservation des ressources.

Pour donner suite aux webinaires relatifs à la loi Egalim de 2020 qui ont permis à CAHPP d'en expliquer les tenants et les aboutissants à ses adhérents, un nouveau webinaire programmé pour le 9 juin sera l'occasion de revenir sur son fonctionnement et de proposer un accompagnement vers une réponse optimale à la loi Egalim.

>> NOUS CONTACTER
contact-resto@cahpp.fr



Le rendez-vous CAHPP avec les acteurs des établissements de santé pour la restitution des négociations annuelles

Violaine Fajolle, Directrice des Marchés CAHPP

L'équipe pharmacie et dispositifs médicaux de CAHPP a spécialement conçu pour les adhérents des réunions de marchés. Ces rendez-vous ont pour objectif de restituer l'ensemble des négociations engagées par les équipes avec les partenaires de CAHPP. En 2022, 18 réunions de marchés se sont déjà déroulées et ont accueilli 613 personnes.

Ces réunions, riches en informations et échanges, permettent d'aborder les actualités réglementaires, de faire le point sur les marchés d'engagement négociés ou en cours de négociation, d'échanger sur les tendances actuelles, de présenter les nouveaux partenaires (laboratoires ou fournisseurs) et recenser les nouveaux produits.

Les réunions de marchés sont organisées sous forme de webinaires accessibles en ligne et sur inscription,

ou de réunions en présentiel. Elles s'adressent aux directeurs, responsables des achats, pharmaciens, préparateurs en pharmacie, responsables de bloc ou directeurs des systèmes d'information. Cette année, la programmation a été étendue à la Nouvelle Calédonie et la Polynésie Française.

Par ce service, CAHPP se positionne comme une société de conseil et d'accompagnement capable de fournir des produits dans toutes les situations et de répondre à la quasi-totalité des besoins de ses adhérents.

>> NOUS CONTACTER

contact-ph@cahpp.fr
contact-dm@cahpp.fr
adherents@cahpp.fr

En BREF

81 MAI JUIN JUIL 2022

Directeur de la publication : Christophe Sadoine
Directeur de la communication : Isabelle Hamelin
Crédit photos : Adobe Stock

CAHPP
Conseil et Référence

20/22, rue Richer - 75009 Paris
01 55 33 60 00
www.cahpp.eu